

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N°2024-1524

RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 le règlement intitulé : « *Règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année financière 2025* ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 23^e jour de janvier 2025,

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 13h15 à 16h30 le 23^e jour du mois de janvier 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA